

Développement Professionnel Continu & FIF-PL :
Inscription formation en présentiel à distance pour 2022

Pour vous inscrire à une session de formation à distance,
en classe virtuelle synchrone, sur ZOOM
(que ce soit en DPC, en FIF-PL,...), merci de nous envoyer par mail ou



par courrier postal dès maintenant la présente fiche d'inscription
+ votre bulletin d'adhésion 2022 à l'Association AEPVLC ainsi que votre cotisation d'un montant de 20€
(paiement par chèque, par virement bancaire,
ou par CB directement sur <https://aepvlc.fr/paiement-en-ligne/>)

Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (OBLIGATOIRE).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire)

Numéro de Portable.....

e-mail :

Numéro ADELI.....

Choix n°01 Thème :

Formateur :

Dates/session :

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Choix n°02 Thème :

Formateur :

Dates/session :

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Choix n°03 : Thème :

Formateur :

Dates/session :

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Choix n°04 : Thème :

Formateur :

Dates/session :

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une ou plusieurs places pour 2022.

Nous sommes dans l'attente des enveloppes DPC et FIF PL pour 2022. Pour 2021 les enveloppes DPC et FIF-PL étaient :

> pour l'ANDPC un forfait de 851,90 € par orthophoniste, qui se décompose de la manière suivante :

431,90 € pour vous, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,
et 420€ pour l'organisme de formation que vous choisissez.

> pour le FIF-PL, un remboursement de 150 euros par jour de stage (soit 300€ de remboursement sur les 360€ facturés par l'AEPVLC) avec 5 jours par an, somme limitée à 750 euros par an et par professionnel.

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2022.



Pour valider votre 1^{ère} inscription, merci de remplir et de nous renvoyer en plus de cette fiche d'inscription, votre bulletin d'adhésion à l'association AEPVLC et de payer votre cotisation pour un montant de 20€ à l'ordre de l'AEPVLC.

- Si vous avez choisi de faire une formation en DPC, dès que l'ANDPC ouvrira les inscriptions sur www.mondpc.fr, nous vous enverrons par email la marche à suivre pour vous inscrire avec la référence de votre action et son numéro de session. Pour vous inscrire, il vous suffit donc de nous envoyer cette fiche d'inscription avec votre bulletin d'adhésion 2022 et votre cotisation de 20€.

- Si vous avez choisi de faire une formation en FIF-PL, dès réception de votre inscription avec votre adhésion 2022, nous vous envoyons les documents pour faire votre demande préalable sur www.fifpl.fr. Pour rappel le coût d'une formation en FIF PL est de 360€ payable par chèque, par virement, par CB + 20€ de cotisation à l'association AEPVLC pour 2022 (soit 380€ pour la 1^{ère} inscription de l'année, puis 360€ pour la 2^{ème}, 3^{ème}...).

- Pour rappel, le coût d'une formation pour les orthophonistes salariés est de 380€ payable par chèque ou par virement + 20€ de cotisation à l'association AEPVLC pour 2022 (soit 400€ pour la 1^{ère} inscription, puis 380€ pour la 2^{ème}, 3^{ème}, ...).

Fait à

Le

Signature